



L'Agefiph s'adresse aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche d'accès, de maintien dans l'emploi ou d'évolution professionnelle. Elle est aussi en relation directe avec les entreprises, quelle que soit leur taille, qui souhaitent ouvrir leur politique ressources humaines aux personnes en situation de handicap.

—
À qui s'adresser ?

→ **AGEFIPH**

L'Agefiph est présente dans toutes les régions.
Toutes les informations : www.agefiph.fr

Avancez
avec
l'Agefiph



Les services
et les aides
financières
de l'Agefiph

EPOMA - RCS Paris 437 814 858

L'Agefiph fait évoluer son offre de services et ses aides financières afin de mieux sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Elle renforce également sa capacité à accompagner les entreprises pour inclure le handicap dans leur politique ressources humaines.

Répondre aux besoins

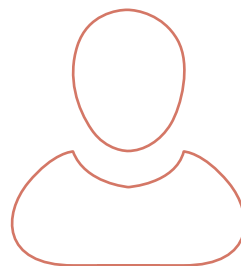
Les services et les aides financières apportent des réponses opérationnelles aux besoins des personnes en situation de handicap et des entreprises.

L'Agefiph accompagne les personnes en situation de handicap et propose :

- des solutions pour construire un projet professionnel ;
- des solutions pour trouver un emploi ;
- des solutions pour conserver son emploi ;
- des solutions pour se former ;
- des solutions pour créer son entreprise.

L'Agefiph accompagne les entreprises et propose :

- des solutions pour inclure le handicap aux politiques ressources humaines ;
- des solutions pour recruter une personne en situation de handicap ;
- des solutions pour maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap.



Une offre complète et personnalisée

ACCOMPAGNEMENT

Les conseillers Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale accompagnent les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours d'insertion. Ils accompagnent également les employeurs dans leur besoin de recrutement.

Les collaborateurs de l'Agefiph sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises pour élaborer et mettre en place des politiques d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap.

En fonction des besoins, personnes et entreprises peuvent bénéficier du conseil de prestataires sélectionnés par l'Agefiph. Des spécialistes de différents handicaps peuvent, par exemple, être mobilisés pour évaluer précisément les conséquences du handicap sur l'emploi et identifier les solutions pour les compenser.

AIDES FINANCIÈRES

En fonction des projets, des aides financières sont proposées pour couvrir tout ou partie des dépenses liées à la compensation du handicap dans l'emploi, cofinancer un projet de formation ou inciter au recrutement en alternance.

Certaines aides nécessitent une analyse de la situation, d'autres peuvent être sollicitées directement auprès de l'Agefiph.

AUTRES SERVICES

Le site www.agefiph.fr propose un espace emploi destiné à mettre en relation candidats et recruteurs, des témoignages, des ressources documentaires...

Le Réseau des référents handicap (RRH) propose aux entreprises de participer à des ateliers d'échanges de pratiques et à des groupes de travail.

→ Le détail des services et aides financières de l'Agefiph sur : www.agefiph.fr